

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 461^e séance tenue le 13 décembre 2004
à 9 heures 30, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif et au développement académique : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-recteur aux affaires publiques et au développement : M. Guy Berthiaume; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Joseph Hubert, Claude Lamarche, Michel D. Laurier et Réjean Poirier; les représentants du corps professoral : MM. Georges Aird, Paul Arminjon, Paolo Bellomia, Jean-Guy Bergeron, Michel Bigras-Poulin, Pierre Bourgouin, Bernard Brais, Mmes Anne Charbonneau, Christine Colin, Sophie Cuvelliez, M. Guy Doucet, Mme Fabie Duhamel, M. André Ferron, Mme Louise Getty, MM. Luc Giroux, Alan K. Goff, Mohamed Himech, Anatole Joffe, Mme Diane Labrèche, MM. Raymond Lalande, Serge Larochelle, Gilles Lavigne, Yves Lépine, Paul Lewis, Dominic Maestracci, Mme Joëlle Margot, MM. Stéphane Molotchnikoff, Benoît Moore, Mme Fahima Nekka, MM. Sang Nguyen, René Parenteau, Roger B. Richard, Denis Vaillancourt, Jean-Guy Vaillancourt, Jesús Vázquez-Abad et Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : Mmes Thérèse Botez-Marquard, Lise Daoust-Bernatchez, Magali Deleuze, M. Najib Lairini, Mme Louise Larivière et M. Pierre Pelletier; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Yvon Bouchard; les représentants des étudiants : MM. Christian Bélair, Normand Bélisle, Pierre-Alain Benoît, Nicolas Lahaie et Olivier Sylvestre; les représentants du personnel : Mme Sylvie Goyer et M. Stéphane Lavigne; le représentant du Conseil de l'Université : M. Jean McNeil; les représentants des cadres et professionnels: MM. Richard Alix, Daniel Boucher et Mme Christine Léonard; les observateurs : MM. Fernand Boucher, Bernard Motulsky, André Racette et Mme Louise-Hélène Richard.

ABSENTS : Le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; les doyens : Mmes Irène Cinq-Mars, Céline Goulet, MM. Jean Rouleau, Raymond S. Roy et Jacques Turgeon; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau et Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : Mme Louise Allaire, MM. Jean Barbeau, Michel Beaudin, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Guy Besner, Mmes Hélène Boisjoly, Marie-Thérèse Chicha, M. André-Pierre Contandriopoulos, MM. Albert Devito, Daniel Dumouchel, Luc Granger, Mme Francine Gratton, M. Jacques Gresset, Mme Mariane Kempeneers, MM. Philippe Langlais, Jean-Guy Nadeau, Mmes Danielle Pinard, Louise Poirier, MM. Samir Saul et Jean-Pierre Thouez; les représentants du personnel enseignant : Mmes Sorel Friedman, Chantal Gamache, Monique Landry, M. Maxime B. Rhéaume et Mme Sabine Sèvre-Rousseau; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Bernard Lanctôt; les représentants des étudiants : Mmes Yenny Vega Cardenas, Claudette T. Cloutier et M. Mathieu Fontaine; la représentante du personnel : Mme Louise St-Jacques; les observateurs : M. Pierre Bordeleau, Mme Francine Bourget, MM. Robert Couvrette, Jacques Gravel, Réal Lallier et Pierre Simonet.

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur informe l'Assemblée du récent décès de M. Roger P. Langlois, directeur de l'École Polytechnique de 1970 à 1982.

L'Assemblée respecte alors une minute de silence à la mémoire de cette personne.

AU-461-1 ORDRE DU JOUR

AU-461-1

En l'absence de Mme Chantal Gamache, le suppléant au porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport.

M. Claude Lamarche indique que la présente séance au cours de laquelle un déjeuner sera servi est une séance intensive qui se terminera, si requis, à 16 heures 30. Le Comité de l'ordre du jour propose à l'Assemblée d'allonger, si besoin est, d'au plus vingt minutes la Période d'information dans la mesure où sous cette rubrique l'Assemblée, en plus du rapport du recteur, est saisie de plusieurs documents d'information, soit l'Évolution de la population étudiante (dont la présentation, sous forme d'acétates électroniques devrait prendre une trentaine de minutes) ainsi que les États financiers au 31 mai 2004 et les Commentaires sur les dépenses des facultés et services 2003-2004. Sous la rubrique des Points privilégiés, l'Assemblée est appelée à élire un membre au Conseil et à désigner des membres à deux comités.

En Affaires soumises pour étude, l'Assemblée est d'abord saisie du point sur le dossier du CHUM 2010. Au point suivant, les présidents de comités de l'Assemblée feront rapport sur l'état des travaux de leurs comités. Les ententes de planification conclues avec les facultés sont transmises sous ce point comme document d'information ainsi d'ailleurs que les Faits saillants des travaux de l'Assemblée pour l'année 2003-2004 qui font un lien avec les rapports des présidents. On se rappellera que lors de la séance du 4 octobre dernier, M. Jean-Guy Bergeron a proposé l'inscription à l'ordre du jour de la question de la représentation du corps professoral. Saisi de sa demande et malgré le fait qu'elle ne soit pas accompagnée d'un document explicatif, le Comité de l'ordre du jour a néanmoins convenu d'inscrire la question à l'ordre du jour. Cependant, vu l'absence de document, il propose que l'Assemblée se transforme en comité plénier. M. Jean-Guy Bergeron sera alors invité à faire la présentation de la problématique. À la suite de celle-ci, l'Assemblée sera appelée à décider si elle se considère dûment informée pour amorcer une discussion générale. Enfin, le Comité a prévu, comme dernier point de l'ordre du jour, l'étude du rapport du Comité permanent de la Politique linguistique.

Le président des délibérations signale que l'Assemblée est saisie de deux propositions du Comité de l'ordre du jour, soit d'allonger, si besoin est, de 20 minutes la Période d'information et d'adopter une procédure d'étude spécifique pour la question de la représentation du corps professoral à l'Assemblée.

Le secrétaire général précise alors que la présentation, sous forme d'acétates électroniques, du dossier portant sur l'évolution étudiante est reportée à la séance du 24 janvier. Or cette présentation était la raison principale pour laquelle le Comité de l'ordre du jour avait prévu d'allonger la période d'information.

Le président des délibérations s'enquiert de l'opinion de l'Assemblée à cet égard. M. Louis Maheu s'objectant à allonger le temps consacré à la période d'information, le président des délibérations indique que, conformément au règlement de régie interne, 40 minutes seront consacrées à la considération des cinq premiers points de l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 460e séance tenue le 1^{er} novembre 2004
3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - États financiers au 31 mai 2004 et commentaires sur les dépenses des facultés et services 2003-2004
6. Période de questions

B- POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Élection d'un membre au Conseil de l'Université
8. Comité de nomination :
 - a) Nomination d'un membre au Comité de discipline
 - b) Nomination des membres du Comité de révision du Règlement sur les conflits d'intérêts

C- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Dossier CHUM 2010
10. Rapports d'étape sur les travaux du Comité de la planification, du Comité de la recherche, du Comité du statut du corps professoral et du Comité aviseur sur les achats et placements socialement responsables
 - Ententes de planification
 - Faits saillants des travaux de l'Assemblée universitaire pour l'année 2003-2004

11. Proposition relative à la représentation du corps professoral à l'Assemblée universitaire
12. Comité permanent de la Politique linguistique : rapport

AU-461-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 460^e SÉANCE TENUE LE 1^{er} NOVEMBRE 2004 AU-461-2

Le secrétaire général indique que des corrections au procès-verbal (pages 9 et 13) ont été demandées par MM. Louis Maheu et Jean McNeil. Pour en éviter la lecture, les modifications de M. Jean McNeil font l'objet d'une page corrigée qui est disponible à la porte et celles de M. Louis Maheu feront également l'objet d'une page modifiée qui sera transmise aux membres.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte le procès-verbal de la 460^e séance tenue le 1^{er} novembre, sous réserve que les corrections de MM. Louis Maheu et Jean McNeil y soient apportées.

AU-461-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL AU-461-3

Se référant à la délibération AU-460-7, le secrétaire général dit avoir transmis à Mme Marie-France Bich, au nom de l'Assemblée, les félicitations adoptées à son égard à la suite de sa nomination à la Cour d'appel du Québec.

Se référant à la délibération AU-460-10, le secrétaire général indique que le Comité de nomination fera rapport au point 8 de l'ordre du jour sur la composition du Comité de révision du Règlement sur les conflits d'intérêts.

Se référant à la délibération AU-460-11, le secrétaire général signale que lors de sa réunion du 1^{er} novembre dernier, le Conseil, sur recommandation de l'Assemblée, a procédé à la création de l'Institut d'évaluation en santé (IDÉES).

Se référant à la délibération AU-460-9 (3^e et 4^e paragraphes de la page 11), il invite la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue à répondre à la question soulevée par M. Serge Larochelle au sujet de la validation des outils de mesure utilisés aux fins de l'évaluation de l'enseignement.

Mme Maryse Rinfret-Raynor indique que dans le cadre de l'évaluation de la prestation d'enseignement par les étudiants, l'Université utilise des questionnaires fermés avec une section commentaires pour recueillir de l'information auprès des étudiants. L'Université utilise non pas un questionnaire uniforme pour évaluer la prestation d'enseignement du professeur ou du chargé de cours, mais des questionnaires adaptés à la situation de l'unité d'enseignement ainsi qu'aux diverses situations d'enseignement qui y ont cours comme les stages ou les laboratoires. Le modèle utilisé s'inspire des travaux de Bernard (en fonction des facteurs d'efficacité de l'enseignement jugés importants par les étudiants et les professeurs et présentés dans les études américaines sur le sujet). La quasi totalité des questionnaires sont structurés selon ce modèle par dimension, soit 1- organisation, planification structure; 2- connaissance de la matière; 3- habiletés d'enseignement; 4- évaluation, rétroaction; 5- intérêt-stimulation; 6 relations professeurs-étudiants; 7- appréciation générale. Les pratiques de l'Université sont enlignées sur les pratiques suivies par les autres universités. Cette façon de faire fournit aux unités la possibilité de structurer les questionnaires sur les sept dimensions précédemment mentionnées. Les questionnaires sont revus périodiquement et s'ajustent aux besoins des unités. Des efforts seront faits pour s'assurer que de meilleures pratiques s'appliquent dans la distribution des questionnaires.

AU-461-4 CORRESPONDANCE AU-461-4

Le secrétaire général dit ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée.

AU-461-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-461-5

AU-461-5.1 Rapport du recteur AU-461-5.1

AU-461-5.1.1 Missions en Tunisie et à Paris AU-461-5.1.1

Le recteur indique qu'il s'est rendu en Tunisie pour signer une entente avec les universités tunisiennes et portant sur les étudiants de 3^e cycle. La rencontre avec les différents présidents des universités tunisiennes a été fort bonne. Par ailleurs, le recteur souligne qu'il a participé à Paris à un colloque organisé par l'Institut Pasteur portant sur le financement de la recherche universitaire en France qui, à l'instar d'autres pays, connaîtrait de sérieuses difficultés. Plus de 600 personnes ont participé à cet événement.

AU-461-5.1.2 National Press Club AU-461-5.1.2

Le recteur signale qu'il a prononcé une allocution au National Press Club à Ottawa portant sur les besoins de la recherche universitaire et ce, en vue de relancer le financement de la recherche. Dans un récent numéro, la revue Maclean's a repris cette thématique.

AU-461-5.1.3 Financement des universités québécoises AU-461-5.1.3

Le recteur indique que les démarches se poursuivent pour faire avancer ce dossier. Des efforts sont faits pour rencontrer le plus de députés possible afin de les convaincre de la nécessité d'augmenter le financement des universités. Une rencontre a également eu lieu avec le président de la Commission sur le financement des universités pour qu'il continue son travail de persuasion auprès des intéressés. Le recteur précise que les universités n'ont aucun engagement du ministère à ce propos et ne croit pas que des développements surviendront avant les Fêtes.

AU-461-5.1.4 Conseil du développement économique AU-461-5.1.4

Le recteur souligne qu'il a fait une présentation au Conseil du développement économique sur l'importance pour les universités d'être bien financées et ce, afin d'être en mesure de jouer leur rôle dans le développement de Montréal.

AU-461-5.2 États financiers au 31 mai 2004 et commentaires sur les dépenses des facultés et services 2003-2004 AU-461-5.2

Le secrétaire général indique qu'il s'agit de documents déposés pour information. C'est au moment de l'étude du budget que le Comité du budget de l'Assemblée fait le lien avec ces documents. En réponse à M. Anatole Joffe, le recteur confirme que les documents sont pris en compte dans le cadre de l'élaboration du budget. Donnant suite à une question de M. Stéphane Molotchnikoff qui s'interroge, vu le contexte, sur les perspectives d'équilibre budgétaire, le recteur indique qu'à date et compte tenu de l'évolution des dépenses, l'équilibre budgétaire sera atteint.

AU-461-8.1 Nomination d'un membre au Comité de discipline

AU-461-8.1

M. Claude Lamarche indique que M. Georges Aird a précédemment servi deux mandats comme membre du Comité de discipline. Il est cependant éligible à remplir le poste à pourvoir puisqu'un délai de plus de six mois s'est écoulé depuis la fin de son 2^e mandat.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée recommande au Comité exécutif la nomination de M. Georges Aird comme membre du Comité de discipline pour un mandat échéant le 31 mai 2009.

AU-461-9 DOSSIER CHUM 2010

AU-461-9

Le recteur indique que la réflexion sur ce dossier a été amorcée lors de son entrée en fonction. Le choix du site du CHUM faisait déjà l'objet des discussions; trois sites ont été examinés. Les sites existants pouvaient difficilement accueillir le CHUM et la question de faire fonctionner un hôpital tout en construisant ne paraissait pas souhaitable. (Depuis, l'Université McGill a choisi la cour de triage Glen d'une superficie de 2M pi. ca.). La recherche d'un site s'est faite par des organismes gouvernementaux qui ont estimé qu'une superficie de 1 M pi.ca était nécessaire. Des trois sites examinés, le 6000 St-Denis a été retenu (25 M\$ ont été dépensés pour l'examen du projet). Lorsque le présent gouvernement est arrivé en place, il a créé une commission pour étudier la question. Des pressions se sont exercées et demande a été faite de proposer un site alternatif au 6000 St-Denis; le choix de la commission a été le site St-Luc. Dès ce moment, l'Université a pris ses distances. Il était clair pour la Faculté de médecine et pour la direction de l'Université qu'un hôpital décent ne pourrait pas être construit sur un tel site. Comme le choix du 6000 St-Denis était écarté, il y avait lieu de trouver un emplacement le plus adéquat possible et il était impensable de songer à construire sur le campus. L'idée du site Outremont a alors été mise de l'avant; cet emplacement de 3 M pi. ca. à proximité du campus est apparu comme la solution la plus adéquate pour l'Université (l'Université de Toronto a dû créer un campus à Mississauga qui accueille 9 000 étudiants, site qui est loin du campus central). En effet, l'ampleur du site a fait réaliser qu'il constituait le meilleur emplacement pour dégager le campus. Avant de s'aventurer plus loin, des études ont été menées sur des questions telles la circulation, la plausibilité de l'acquisition, etc. Or, ces études préliminaires ont révélé le réalisme du projet et le fait que l'aspect hospitalier serait bien servi par ce choix. Le conseil d'administration du CHUM a demandé au ministre d'examiner le projet; des études ont été réalisées et les décisions devraient se prendre incessamment. Certains groupes qui privilégient St-Luc ont critiqué le site Outremont et réponses ont été apportées à ces critiques.

Poursuivant son exposé à l'aide d'acétates électroniques, le recteur souligne les intérêts convergents de l'Université et du CHUM. L'Université est à l'étroit; elle estime ses besoins en espace d'ici 2010 à un minimum de 110 000 m² selon les normes du MEQ et à 290 000 m² (3 M pi. ca.) bruts pour être à parité avec la moyenne des 10 grandes universités canadiennes. Certains contestent ces données; or, il faut comprendre que les prévisions du MEQ établissent à quelques 27 000 le nombre d'étudiants etc pour 2005 alors que plus de 31 000 étudiants ont été dénombrés à l'automne 2004. L'Université a prévu, dans ce calcul, une augmentation de 400 étudiants à temps complet par année, soit une variation de ses effectifs en moyenne inférieure à 1,5 % par année; or, depuis les quatre dernières années, l'Université a connu une croissance annuelle moyenne de 5 %. De plus, il faut voir (toujours en regard des espaces) que les activités de recherche ont sensiblement augmenté. Le recteur souligne qu'un document portant notamment sur les prévisions d'augmentation des clientèles et les besoins d'espace vient d'être communiqué au ministre. Personne ne peut croire que l'Université pourra limiter son campus à son site actuel vu, entre autres, la croissance importante des étudiants étrangers dans l'institution. Pour sa part, le CHUM a besoin d'un site à la mesure de ses ambitions. La solution est donc de réaliser ensemble un nouveau complexe à la fine pointe de la technologie pour prodiguer des soins de qualité, pour assurer la formation des étudiants en sciences de la santé et pour contribuer à l'avancement de la science et à l'évaluation des technologies médicales.

Le recteur souligne que le campus est saturé et tout ce qui entoure l'Université est historique et patrimonial. Les HEC ont un déficit d'espaces de 45 000 m² et le seul espace dont dispose l'École Polytechnique est un terrain de stationnement. Il est donc important que l'Université s'approprie une zone d'oxygène. Retrouver sur un même terrain, les facultés de santé et l'hôpital placerait l'Université dans une situation comparable à celle des meilleurs hôpitaux américains, soit Johns Hopkins Hospital, Mayo Clinic, Massachusetts General Hospital, Cleveland Clinic, etc. La création de la Technopole du savoir et de la santé sur un site idéal constitue une opportunité historique. La superficie du site Outremont qui se situe dans le périmètre du campus est de 2,4 M pi. ca. en comparaison avec 2 M pi. ca pour le site Glenn (McGill), 1,2 M pi. ca. pour le 6000 St-Denis et 0,36 M pi.ca. pour le 1000 St-Denis. Le site Outremont est au cœur du réseau des installations biomédicales et de recherche, soit les hôpitaux (Maisonneuve-Rosemont, Sacré Cœur, Jewish General, Sainte-Justine) et les instituts (Institut de cardiologie de Montréal, Technopôle Angus, Institut de recherches cliniques, etc.). Cette proximité fait en sorte que déménager les facultés au centre ville n'aurait aucun sens. L'idéal est donc d'installer le CHUM sur le site Outremont et d'avoir un hôpital complémentaire de 300 lits au centre-ville. La clientèle proviendra pour 15 % de la Rive nord, 11 % pour l'ouest de l'île, 8 % pour l'est de l'île et 5 % d'autres lieux; les 40 % restants étant répartis entre la Rive sud et le centre-ville.

Les éléments à considérer en regard du site Outremont passent par son accessibilité par les autoroutes (40 au nord, 15 à l'ouest, 20 au sud), les artères urbaines (rue Jean-Talon, Boulevard de l'Acadie, Avenue du Parc, Boulevard Saint-Laurent) et un accès futur (rue Saint-Zotique). Des aménagements assureront la fluidité de la circulation, soit en prolongeant certaines des rues nord-sud à l'intérieur même du site, en réalisant un grand boulevard urbain est-ouest dans l'axe de St-Zotique (évitant l'élargissement de la rue Beaumont), en élargissant et prolongeant le boulevard de l'Acadie à partir de la rue Jean-Talon vers le site et en démolissant le viaduc de l'avenue du Parc. Le recteur souligne que l'étude de vulnérabilité réalisée par SNC-Lavalin révèle que les mesures de prudence appliquées à l'aménagement sont faciles à respecter en raison de la dimension du site. Il y aurait lieu de déplacer les activités ferroviaires les plus menaçantes, établir une zone de sécurité entre le plateau technique du CHUM et les voies ferrées qui demeureront et installer des immeubles-écrans en bordure des voies ferrées. Globalement, dit le rapport, les risques relatifs du site Outremont sont comparables au site du 1000 St-Denis.

Les avantages tiennent à des coûts de réalisation contrôlés. En effet, le site permet des économies mesurables de 15 à 20 % en raison de sa facilité d'accès en comparaison d'un milieu dense, d'une construction aisée et efficace, de la possibilité d'éviter la construction en sous-sol multi-étages et en hauteur, de donner le choix à des modes de mise en œuvre en partenariat, plus économiques, plus performants et moins risqués sur le plan financier et de permettre la cohabitation CHUM-Université qui notamment générera des économies d'espaces appréciables. Un autre avantage du site est de permettre de récupérer plus de trois années de travail et de consensus. En effet, les études faites pour le 6000 St-Denis auxquelles 1000 personnes et 60 comités ont travaillé peuvent s'appliquer au site d'Outremont, ce qui n'est pas le cas pour le 1000 St-Denis. Les spécialistes ont estimé, en fonction des terrains, que l'échéancier de 2010 serait respecté et que le chantier progresserait plus rapidement que si le choix portait sur le site du 1000 St-Denis. La Technopole du savoir et de la santé sera un concept intégré. On y retrouvera les facultés de la santé, l'hôpital, le centre de recherche du CHUM avec des possibilités d'expansion pour l'un et l'autre. Le campus bénéficiera de zones vertes et sa tranquillité sera propice à l'enseignement et à la recherche. Il sera possible d'y construire des résidences (l'Université est présentement en déficit à ce chapitre); enfin le projet aura un impact considérable sur le développement des quartiers Parc Extension et Petite Patrie.

Relativement à la structure de financement du projet, le recteur signale que tous les développements connexes sont du ressort du secteur privé. Les résidences universitaires seront soit autofinancées par les entreprises auxiliaires de l'Université, soit intégrées à la Cité universitaire internationale proposée par la Ville de Montréal et elle aussi autofinancée. Sur ce site mieux que sur tout autre, il serait possible de réaliser le

CHUM et son centre de recherche dans les limites budgétaires et temporelles fixées par le gouvernement du Québec. La partie universitaire sera financée selon les règles du MEQ. Le financement est assuré compte tenu du déficit d'espace dont souffre l'Université et du rôle capital qu'elle joue dans la formation médicale au Québec. Le financement des aménagements urbains ne devrait pas être problématique, car le projet aura un impact direct sur l'environnement urbain et garantira à la Ville de Montréal le versement d'une compensation de taxes. L'environnement donnera priorité aux grands espaces verts et aux places publiques. Projet rassembleur, la technopole du savoir et de la santé devient un pôle de prestation de soins hautement spécialisés, de recherche et de formation médicale unique non seulement au Québec, mais en Amérique du Nord.

En faisant porter le choix sur le site Outremont, le CHUM et l'Université profitent d'une complémentarité comme jamais auparavant. La Ville de Montréal se dote d'un nouvel axe de développement scientifique et économique en plus de réhabiliter un secteur de la ville. Le gouvernement finance un projet de société plutôt qu'un hôpital au même coût. Les professionnels et les étudiants cohabitent dans un milieu stimulant. Les Montréalais jouissent d'une institution à la fine pointe du savoir actuel. La Technopole constitue un symbole de l'engagement de Montréal et du Québec sur la voie de l'économie et du savoir, un carrefour des sciences de la santé; elle engendre la mise en place d'entreprises créant de l'emploi et de la richesse et une synergie favorisant des avancées médicales et scientifiques pour le bien-être des citoyens. Le recteur souligne que l'intérêt du site est là pour rester, que le CHUM y soit ou non. Bien que le projet ne fasse pas consensus auprès de la direction du CHUM, l'Université estime que le site Outremont constitue l'emplacement idéal. Il faut comprendre que ni la direction, ni les facultés n'entérineront le site de St-Luc, jugé inopportun. Ils l'accepteront sans plus. Il conclut en invitant l'Assemblée à endosser la résolution du Comité de la planification adoptée le 8 décembre dernier portant sur le dossier du CHUM.

Concernant l'absence du site de la gare de triage du CP dans les premières études de localisation du CHUM, M. Jean McNeil rappelle que ce site faisait alors l'objet d'un important projet de développement résidentiel par son propriétaire. Ce projet a par la suite été abandonné à cause de l'opposition des résidents et des commerçants du quartier et de celle des citoyens qui ont refusé par référendum que la Municipalité s'endette pour réaliser les travaux d'aménagement proposés par le promoteur. On peut penser que les citoyens ont alors été frileux, mais la décision bénéficie en finale à l'Université.

Le recteur indique que dans le cadre des travaux de la SICHUM, il ne revenait pas à l'Université de proposer un site d'autant plus que la consigne était que l'emplacement recherché ne devait pas se situer à l'ouest de St-Denis. Bien qu'idéal pour l'Université, le site Outremont ne pourrait se prêter à un autre développement rentable.

M. Stéphane Molotchnikoff félicite le recteur pour sa force de persuasion. Bien que n'étant pas urbaniste, le choix du site lui paraît logique; il se réjouit du projet car son pavillon (Marie-Victorin) se rapprochera du secteur de la santé. D'une part, il s'interroge sur l'opportunité de compter deux CHUM et d'autre part demande si les fonds consacrés par le ministère à ce projet ne risquent pas d'être soustraits à la recherche. Enfin, il observe que si le projet entraîne la disparition du train de banlieue qui passe sur cet emplacement, cela risque de poser un problème social.

Le recteur souligne que s'il n'y avait qu'un CHUM ce serait celui de l'Université de Montréal. La mise en place de deux CHUM tient à l'existence de deux grandes facultés de médecine dont les activités de recherche sont fort importantes. Par ailleurs, il souligne que le projet passera par le financement immobilier et non par le financement des universités; le projet n'aura aucune incidence sur le budget d'opération tel d'ailleurs comme ce fut le cas pour les nouvelles constructions érigées sur le campus. Enfin, il précise que l'Agence métropolitaine de transport est locataire du Canadien Pacifique. En aucune façon le projet ne doit nuire à la mobilité de la population de la Rive nord; plusieurs solutions sont possibles à cet égard.

M Michel Bigras-Poulin souligne la rationalité du discours du recteur. Par ailleurs, il fait valoir que dans les médias le discours paraît davantage élitiste que populiste. Il estime que l'institution ne remportera pas la partie si elle ne répond pas à ce

dernier point de vue et suggère que l'Université ait recours à une firme de communication pour sensibiliser la population à son point de vue.

Le recteur convient de la difficulté du dossier au point de vue médiatique. Il souligne que les opposants au projet diffusent parfois une information inexacte. Ainsi, au plan des soins médicaux à la population, il faut comprendre que l'Hôpital Saint-Luc sera un hôpital pour soins de base de 300 lits et desservira encore mieux les besoins à cet égard. Les journalistes se doivent de fournir l'information la plus adéquate possible, mais ce n'est pas toujours le cas. Par ailleurs, il souligne que l'article du directeur de l'Institut de cardiologie qui s'est porté à la défense du projet a eu un impact tant dans les médias que dans la population. Il faut comprendre que l'Université a choisi de ne pas divulguer le projet tant que sa faisabilité n'était pas démontrée. Depuis, elle s'emploie à communiquer toute l'information possible. Elle ne s'attendait pas cependant à ces réactions négatives; lorsque le choix s'est d'abord porté sur le 6000 St-Denis, il n'y a pas eu de coalition du centre-ville. Bref, si l'Université dispose encore de temps, elle continuera à expliquer que ce projet ne dessert aucunement le centre-ville.

M. Gilles Lavigne remercie le recteur pour sa défense du projet dont l'objectif premier est l'amélioration des soins aux patients. Par ailleurs, il suggère de ne plus référer au site comme étant celui d'Outremont puisqu'à son avis cette appellation peut nuire au projet d'autant plus que le site se trouve à Montréal. Le projet vise à réunir le secteur de la santé sur un même site; or il est bien sûr que se retrouver à St-Luc dans des bâtiments de 14 étages et de six sous-sols pose notamment un problème de sécurité lors d'incidents. Pour avoir été à l'emploi de la Maison de Radio-Canada, il souligne que travailler dans des sous-sols est fort difficile. Or, pour le moral des patients et du personnel, le campus doit être lumineux. Par ailleurs, le boulevard l'Acadie étant régulièrement congestionné il y aura lieu d'augmenter la fréquence des wagons sur la ligne de métro.

Le recteur souligne que des aménagements de circulation devront être effectués, tout comme ils devraient l'être pour n'importe quel autre site.

M. Pierre-Alain Benoît signale que depuis l'annonce publique du projet du CHUM sur le site Outremont, beaucoup d'oppositions se sont manifestées. Le recteur fait valoir que ces réactions n'étaient pas prévisibles; or à son avis il aurait été nécessaire de requérir davantage d'appuis avant de faire l'annonce. Si la FAECUM avait été informée du projet, elle aurait pu se porter à la défense du projet ce qui aurait pu contrebalancer certaines oppositions.

Le recteur convient qu'il y a peut-être eu des erreurs d'appréciation qui ont été commises et que l'objectif n'était certes pas de créer une opposition entre le CHUM et l'Université.

M. Paul Arminjon juge que la communauté canadienne française ne peut se contenter d'un 2^e rang (après McGill) dans ce dossier. Il estime que les étudiants de l'Université ont droit aux mêmes standards de qualité et regrette l'attitude du gouvernement dans le dossier.

Le recteur souligne que le combat que mène la direction tient à la mission, à l'historique et aux besoins de l'institution.

M. Bernard Brais, à titre de chercheur au CHUM, indique que ses collègues et lui-même appuient le recteur dans son projet d'avoir sur un même site l'hôpital et les facultés de la santé. Le site de St-Luc leur paraît inapproprié à cet égard.

M. Anatole Joffe félicite le recteur pour les efforts déployés dans la défense de ce projet. Par ailleurs, il s'interroge sur les véritables échéanciers de la prise de décision et se demande s'il ne serait pas utile que l'Assemblée universitaire manifeste son appui en adoptant une résolution en ce sens.

Le recteur souligne qu'il est important qu'à l'interne les personnes soient convaincues de l'importance des enjeux. Si l'Assemblée voulait donner son appui à ce

dossier, il en serait heureux. Il faut qu'il soit clair pour le gouvernement que l'institution appuie ses dirigeants dans ce dossier dont l'échéancier est très court, soit quelques semaines. Enfin, il indique qu'une lettre a été transmise au ministre pour lui faire état du positionnement de l'Université concernant ses besoins en espaces.

Le secrétaire général distribue alors copie de la proposition adoptée par le Comité de la planification lors de sa réunion tenue le 8 décembre dernier en regard de cette question. Cette résolution se lit ainsi :

ATTENDU le rôle spécifique de l'Université de Montréal sur le plan de la formation et de la recherche dans le domaine des soins de santé au Québec ;

ATTENDU l'importance des interactions actuelles et futures entre les facultés des sciences de la santé, de même qu'entre ces dernières et les facultés de sciences et de sciences humaines et sociales;

ATTENDU les besoins actuels et urgents d'espace de l'Université de Montréal, et ceux que justifient les développements majeurs prévus en enseignement aux cycles supérieurs et en recherche à l'Université;

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

le Comité de la planification considère que seul le site Outremont, extension naturelle du campus, est acceptable pour l'implantation d'une technopole du savoir et de la santé intégrant la Faculté de médecine et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, ainsi que les autres facultés de la santé.

M. Roger B. Richard dit appuyer les propos de M. Gilles Lavigne. Il souligne qu'un organigramme complexe tel le CHUM doit être desservi par une structure horizontale. Or le site St-Luc suppose des constructions verticales (4 pavillons de 16 étages et plusieurs sous-sols), ce qui est contraire aux activités d'interaction qui se vivent dans un hôpital.

M. Najib Lairini regrette que la communauté universitaire n'ait pas été à ce jour davantage impliquée dans la campagne de communication de ce dossier. Il se dit favorable à la proposition, mais suggère d'utiliser un autre vocable pour désigner le site. De plus il propose que l'Assemblée recommande la tenue d'une campagne de publicité ciblée dans les médias.

Le recteur comprend la volonté sous-jacente à la suggestion, mais préférerait que les modalités d'une telle campagne soient arrêtées par la direction.

M. Stéphane Lavigne dit adhérer pleinement à ce projet et estime que les réaménagements en découlant que devra effectuer l'Agence de transport métropolitain ne pourront être que bénéfiques et porteurs de grand potentiel.

M. Jean Wilkins souligne que le projet est le fait d'une décision politique. Il appert que plusieurs ministres seraient contre le projet et regrette que la lettre parue dans les journaux de médecins du CHUM dans laquelle ils s'y sont déclarés favorables n'ait pas eu davantage d'impact.

M. François Duchesneau suggère de référer au site l'Acadie-Beaumont dans la proposition alors que Mme Anne Charbonneau suggère l'ajout des mots suivants au texte de la proposition « afin de mieux répondre aux besoins de la population ».

À la suggestion de M. Anatole Joffe, le président des délibérations invite l'Assemblée à prendre un vote de principe sur la proposition et ensuite à suspendre ses travaux pour le déjeuner. Le secrétaire général, aidé de membres, pourra voir à la reformulation de la proposition.

L'Assemblée prend alors un vote de principe en faveur de la proposition et ce, à l'unanimité des voix.

À midi quinze l'Assemblée suspend ses travaux pour les reprendre à 13 heures 30.

Après un court échange, sur proposition du Comité de la planification, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des voix, adopte la proposition suivante :

ATTENDU le rôle spécifique de l'Université de Montréal sur le plan de la formation et de la recherche dans le domaine des soins de santé au Québec;

ATTENDU l'importance des interactions actuelles et futures entre les facultés des sciences de la santé, de même qu'entre ces dernières et les facultés de sciences et de sciences humaines et sociales;

ATTENDU les besoins actuels et urgents d'espace de l'Université de Montréal, et ceux que justifient les développements majeurs prévus en enseignement aux cycles supérieurs et en recherche à l'Université;

ATTENDU que seul un site permettant une construction horizontale convient au bon fonctionnement d'un centre hospitalier universitaire.

l'Assemblée universitaire affirme que seul le site l'Acadie-Beaumont, extension naturelle du campus, est adéquat pour l'implantation d'une technopole santé intégrant la Faculté de médecine, les autres facultés de la santé et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, et assurant pleinement les services de soins à la population.

AU-461-10 RAPPORTS D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION, DU COMITÉ DU STATUT DU CORPS PROFESSORAL ET DU COMITÉ AVISEUR SUR LES ACHATS ET PLACEMENTS SOCIALEMENT RESPONSABLES AU-461-10

AU-461-10.1 Comité de la planification AU-461-10.1

M François Duchesneau indique que tel que prévu dans les priorités d'action, des ententes de planification ont été conclues avec les facultés. La dernière en date est celle avec la Faculté de médecine; quatre autres ententes sont à être conclues. En réponse à une question de M. Anatole Joffe, il précise que la mise en œuvre des ententes s'ajuste aux circonstances particulières. À Mme Sophie Cuvelliez, il indique que l'entente avec la Faculté de médecine vétérinaire est en cours d'élaboration.

AU-461-10.2 Comité de la recherche AU-461-10.2

M. Moïse Bendayan indique que depuis janvier 2004, le Comité de la recherche a tenu quatre réunions. Il a ainsi échangé sur le document portant sur les Principes régissant la recherche contractuelle à l'Université de Montréal. Il a émis un avis favorable à la création de l'Institut d'évaluation en santé; ce dossier a par la suite été présenté et entériné par l'Assemblée. Le Comité a reçu MM. Jean-Luc Malo et Michel Bergeron, président et secrétaire du Comité universitaire d'éthique de la recherche, et après discussion a approuvé le projet de modification de la Politique sur la recherche avec des être humains et en a recommandé son adoption à l'Assemblée qui y a agréé. Le Comité a étudié un document portant sur un projet de statuts cadres pour les centres de recherche relevant du Comité exécutif. Le Comité a reçu MM. François Duchesneau et Jean-Pierre Côté pour discuter de la question du rayonnement et de la diffusion de la recherche. Le problème posé concerne les frais de publication de plus en plus élevés auxquels doivent faire face les chercheurs ainsi que les coûts excessifs que doivent rencontrer les bibliothèques. Un groupe de travail sera formé pour étudier cette question. Enfin, le Comité sera bientôt saisi du dossier de la Politique sur la propriété intellectuelle.

Une fois approuvé par le Comité, le rapport sera transmis à l'Assemblée, pour approbation.

AU-461-10.3 Comité du statut du corps professoral

AU-461-10.3

M. André Ferron rappelle que l'Assemblée a confié au Comité le mandat d'étudier les incidences découlant de l'insertion de chaires dans les départements et les facultés. Les travaux, commencés en janvier dernier, ont comporté d'une part des démarches de consultation et d'enquête auprès des instances concernées et d'autre part l'analyse et la réflexion sur la problématique de l'établissement de chaires de recherche dans les unités et sur les conséquences qui en découleraient tant sur les aspects liés à la pratique professorale qu'à l'organisation et au fonctionnement des unités. Le Comité a également pris connaissance de documents facultaires ou institutionnels (document sur la mise à jour du Plan stratégique de déploiement des chaires de recherche du Canada, données du BRI sur les chaires établies à l'Université, etc.). Au cours de ses réunions, le Comité a entendu le vice-recteur à la recherche, les doyens des facultés des arts et sciences, de droit et de médecine ainsi que le président du SGPUM. Par ailleurs, des facultés ont présenté des demandes en regard de l'établissement de profils ou de critères d'engagement et de promotion pour le statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle. Il s'agit des facultés des arts et des sciences, des sciences infirmières, de médecine vétérinaire, de pharmacie et de l'École d'optométrie. Dans le cadre de ces approbations, le Comité a avisé les facultés que le nouveau statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle ne pourra pas être utilisé tant que l'Université et le SGPUM n'en seront pas venus à un accord sur l'intégration de ce nouveau statut dans la convention collective qui lie les deux parties.

AU-461-10.4 Comité aviseur sur les achats et les placements socialement responsables

AU-461-10.4

M. Jean McNeil signale que le document distribué aux membres rappelle le mandat, la composition et l'origine du Comité qui a été créé par le Comité exécutif à la suite de l'adoption, par l'Assemblée et le Conseil, du rapport du groupe de travail et de la Déclaration des principes sur les achats et les placements socialement responsables (annexée au document). Au cours de l'année 2004, le Comité a tenu 11 réunions et a créé deux sous-comités, l'un sur les placements et l'autre sur les approvisionnements. Trois membres et le secrétaire ont participé à un colloque tenu à Mont-Tremblant et portant sur la responsabilité sociale des entreprises. Durant l'année, le comité a réalisé trois types d'activités. Il a ainsi établi des liens de collaboration avec les organismes ou instances concernés en rencontrant Mme Renée Pelletier directrice de la Division des approvisionnements de la Direction des finances; à l'instar de la direction de la gestion des placements, le Comité estime qu'il serait opportun que la directrice des approvisionnements y soit nommée membre d'office. Le Comité a également rencontré le Comité de retraite ainsi que le Comité de gestion du fonds de dotation. Comme deuxième type d'activités, il a jugé opportun de se faire connaître et de faire la promotion des problématiques et des pratiques d'approvisionnement et de placement socialement responsables.

À ces fins, il a tenu un déjeuner-midi où la protection de l'environnement, le rejet du travail des enfants et le respect de conditions de travail acceptables se sont révélés des valeurs à privilégier. Le colloque qui devait avoir lieu en novembre a été reporté à l'hiver et prendra la forme de conférences-midi. Le Comité a également réfléchi aux pistes d'action à privilégier. Relativement aux placements socialement responsables, le Comité a décidé de se pencher en priorité sur les modalités d'exercice des droits d'actionnaire détenus par le RRUM ou le Fonds de dotation comme moyen d'intervention pour promouvoir une plus grande responsabilité sociale des entreprises dans lesquelles l'argent est investi. Tel qu'il est indiqué au rapport, cet exercice peut prendre plusieurs formes. Le Comité concentrera ses réflexions sur la gestion des droits de vote. Il existe à l'Université une politique des droits de vote qui consiste à confier aux gestionnaires cet exercice et pour lequel ces derniers sont invités à faire rapport. Le Comité travaille pour que l'Université ait un rôle davantage pro actif en la matière. À cet égard, la directrice de

la gestion des placements a présenté la problématique au Comité de retraite et au Comité de placement, elle a mis à jour les pratiques de diverses caisses de retraite (universités, gouvernements, institutions para gouvernementales) en matière de placements socialement responsables, elle a organisé des rencontres avec les gestionnaires sur la gestion des droits de vote et a commencé à faire des demandes d'offres de service concernant la gestion des droits de vote sur des propositions sociales et environnementales. Enfin, concernant la gestion des achats, le sous-comité sur les approvisionnements collaborera avec les diverses unités concernées (approvisionnements, services auxiliaires, bibliothèques, cafétérias, DGTIC) à l'élaboration d'une politique d'achats de l'Université.

M. Christian Bélair demande pourquoi le Comité ne présente pas de plan d'action précisant notamment ses échéanciers tout comme il l'a été fait par le Comité sur la politique environnementale.

M. Jean McNeil indique que les éléments qu'il a énumérés font partie du plan d'action du Comité. Ce dernier travaille avec les unités concernées de l'Université pour appuyer leurs démarches dans l'élaboration d'une politique d'achats, il réfléchit à la problématique de la gestion des droits de vote. Il n'a pas cependant déterminé les dates auxquelles les différents dossiers seraient terminés. En réponse à une question de M. Stéphane Molotchnikoff quant à l'impact des réflexions du Comité, M. Jean McNeil souligne que l'objectif du Comité sur la gestion des droits de vote n'est pas de s'opposer à une transaction, mais de s'assurer que les fournisseurs respectent un certain nombre de critères sur le plan des pratiques de gestion socialement responsables. La stratégie ne sera pas de rejeter à priori des fournisseurs mais de les amener, s'il y a lieu, à modifier leurs pratiques. Le Comité a un rôle d'éducation dans la promotion des valeurs que sont les achats et les placements socialement responsables.

AU-461-10.5 Faits saillants des travaux de l'Assemblée universitaire AU-461-10.5
pour l'année 2003-2004

Le secrétaire général signale que ce document constitue un résumé factuel des questions qui ont été traitées par l'Assemblée et ses comités au cours de l'année dernière. En réponse à une question de M. Olivier Sylvestre qui demande à quel moment l'Assemblée sera saisie du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants dont le dépôt était annoncé à l'automne, le secrétaire signale que ce document sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'Assemblée.

AU-461-11 PROPOSITION RELATIVE À LA REPRÉSENTATION AU-461-11
DU CORPS PROFESSORAL À L'ASSEMBLÉE
UNIVERSITAIRE

M. Jean-Guy Bergeron distribue d'abord un document qui fait état de sa proposition. Il rappelle qu'en 1969, le rapport de la Commission conjointe du Conseil et de l'Assemblée universitaire (Commission Deschênes) définissait ainsi la composante des administrateurs, soit les officiers généraux à savoir le recteur, les vice-recteurs et le secrétaire général et les officiers de gestion soit la gestion de service par les directeurs de service et la gestion de faculté par les doyens, vice-doyens, secrétaires de faculté et directeurs de départements. M. Jean-Guy Bergeron souligne que les cadres académiques sont choisis pour la très vaste majorité parmi les professeurs et signale que cela lui agréé entièrement. Il note également que les cadres académiques ont pour tâche principale la gestion de l'Université même si la plupart de ces cadres académiques continuent, à divers degrés, d'enseigner et d'encadrer des étudiants. Or, plusieurs de ces cadres académiques siègent à l'Assemblée comme représentants des professeurs; à son avis, l'éligibilité des candidats à représenter les professeurs à l'Assemblée universitaire est une question fondamentale qu'il est dans l'intérêt de tous de clarifier.

M. Jean-Guy Bergeron observe qu'au fil des années de plus en plus de cadres académiques ont été élus à l'Assemblée. Chacun des groupes qui constituent la communauté universitaire est représenté à l'Assemblée. L'administration est présente par

les membres d'office, le corps professoral par les professeurs, le personnel enseignant par les chargés de cours, la communauté étudiante par les étudiants et le personnel non enseignant par les cadres et professionnels et le personnel de soutien. Si les cadres font partie de l'administration (qui a d'office des représentants à l'Assemblée) et que ces derniers se font élire sur des sièges réservés aux professeurs, l'équilibre qui a présidé à la création de l'Assemblée est compromis. De plus, si l'Université veut recueillir l'opinion des diverses composantes, elle a avantage à consulter les personnes que ces composantes représentent puisqu'à son avis durant la période où les professeurs occupent des fonctions administratives ils n'ont plus les mêmes préoccupations que les simples professeurs. Bien qu'il ne remette nullement en cause la légalité des élections à l'Assemblée, il estime que les candidatures de cadres sur des postes de professeurs auraient dû être écartées. Comme il serait délicat pour l'Assemblée de statuer sur cette problématique puisqu'environ une quinzaine de postes de professeurs sont occupés par des cadres, il propose appuyé par M. Stéphane Molotchnikoff « Que l'Assemblée universitaire confie à un Comité de travail le mandat a) d'étudier l'éligibilité des cadres académiques à titre de représentants des professeurs à l'Assemblée; b) de réfléchir à l'instance habilitée à résoudre cette question et c) de produire un document de réflexion sur la question ». M. Jean-Guy Bergeron termine en signalant qu'il fait sa proposition à titre de représentant des professeurs et non à titre de porte-parole du SGPUM dont il n'est plus membre de l'exécutif.

M. Michel Trahan dit avoir échangé avec M. Jean-Guy Bergeron sur l'utilité de réfléchir à la question. La proposition vise à constituer un groupe de travail composé de trois représentants de l'administration et de trois représentants du corps professoral avec pour mandat de faire rapport à l'Assemblée au mois de mai prochain.

M. Anatole Joffe appuyé par M. Stéphane Molotchnikoff, propose que l'Assemblée se transforme en comité plénier. Le vote étant demandé, l'Assemblée rejette cette proposition par 13 votes favorables, 17 oppositions et 17 abstentions.

Le président des délibérations invite l'Assemblée à procéder à une discussion générale.

M. Anatole Joffe dit être en désaccord avec l'administration et le syndicat qui sont à l'origine de cette proposition qui semble résulter d'un malaise. Bien qu'on puisse percevoir une tendance à la polarisation des opinions, il estime cependant que la proposition qui semble résulter d'une entente entre le « big business et le big labour ». ne lui paraît pas s'inscrire dans l'esprit de la charte et des statuts. L'Université de Montréal est la seule université en Amérique du Nord dont le mode de fonctionnement est tripartite. L'Assemblée universitaire, contrairement aux sénats, a de réels pouvoirs. L'Université est une des rares universités à ne pas avoir connu de grève du corps professoral parce que précisément l'Assemblée y joue le rôle d'une chambre de décompression. Il observe qu'au fil du temps, la composition de l'Assemblée a été modifiée pour faire davantage de place aux étudiants et aux chargés de cours. Il n'est pas opposé à réfléchir de nouveau à cette question, mais estime que cette étude doit non pas être menée par un comité paritaire, mais plutôt par le Comité du statut du corps professoral. Appuyé par Mme Anne-Marie Boisvert, il en fait la proposition.

En réponse à un commentaire de M. Stéphane Molotchnikoff qui estime que l'amendement dénature la proposition, le président des délibérations souligne que l'objectif de la proposition est l'étude de la question (éligibilité des cadres académiques à titre de représentants des professeurs); l'objet de l'amendement est de déterminer à qui cette étude sera référée.

M. Michel Bigras Poulin souligne que la proposition ne concerne pas le statut du corps professoral, mais le niveau de représentation proportionnelle. Il ne s'agit pas pour l'instant de demander à l'Assemblée de prendre position; or si la question est soumise au Comité du statut du corps professoral, cela impliquera que l'Assemblée se prononce immédiatement sur le fond de la question.

M. André Ferron, à titre de président du Comité du statut du corps professoral, voit mal comment le Comité pourra décider qu'un cadre est toujours professeur et qu'il peut siéger comme tel à l'Assemblée.

Mme Anne-Marie Boisvert souligne qu'affirmer que le Comité du statut du corps professoral ne peut se pencher sur la question revient à dire que la composition de l'Assemblée n'est pas ce qu'elle devrait être. Pour sa part, elle dit se situer dans une logique de confiance; or, elle fait remarquer que la proposition mène à sortir de l'Assemblée pour discuter de la question. Comme professeur qui occupe un poste de gestion, elle refuse d'être étiquetée comme faisant exclusivement partie de l'administration. À son avis, s'inscrire dans une logique patronale syndicale remet en cause le principe de collégialité sous-jacent à l'Assemblée.

M. Michel Trahan observe que la modalité proposée vise à produire un document de réflexion. Un déblayage de la question (insuffisance de la représentation du corps professoral au fil du temps) est à faire relativement à ses aspects historiques et juridiques. Pour sa part, il estime que la proposition n'anticipe pas sur les résultats de l'exercice.

M. Dominic Maestracci se demande selon quelle logique un officier qui continue d'enseigner ne pourrait pas représenter les professeurs alors que le professeur qui est détaché au syndicat peut garder son statut.

M. Stéphane Molotchnikoff souligne qu'il est inexact de dire que la proposition résulte d'une négociation entre l'administration et le SGPUM. La question qui est soulevée est celle de la collégialité et ne relève donc pas du Comité du statut du corps professoral. En tout état de cause, il souligne que le comité dont la création est proposée a mandat de produire un document de réflexion sur la question.

M. Anatole Joffe répète son opposition à la proposition estimant fort inopportun que la question sorte de l'Assemblée.

L'amendement est alors mis aux voix et rejeté; 7 votes favorables et 8 abstentions sont inscrits.

M. Michel Bigras-Poulin souligne que la liberté académique et la collégialité constituent les deux principaux aspects de cette question. La réflexion du comité devra porter sur le principe de la représentativité proportionnelle et s'assurer que tous les groupes ont une représentation satisfaisante.

En réponse à une question de M. Pierre-Alain Benoît qui demande si le comité relèvera de l'Assemblée, M. Jean-Guy Bergeron souligne qu'un comité formel ne constituerait pas une formule adéquate puisque des membres de l'Assemblée sont directement concernés par la question. Par ailleurs, l'Assemblée sera appelée à se prononcer sur les conclusions auxquelles aura mené la réflexion du comité.

M. Georges Aird fait valoir qu'il aurait aimé que le bien fondé de la proposition soit davantage démontré ne croyant pas qu'on a pu constater une dérive dans les votes qui pourrait la justifier. En tout état de cause, il constate qu'il y a beaucoup de non dits dans les échanges qui ont cours.

M. Jean-Guy Bergeron observe que depuis qu'il siège à l'Assemblée le nombre de cadres occupant des postes réservés aux professeurs a augmenté de façon importante. Sur plusieurs propositions, on constate que les votes se prennent de plus en plus en bloc. Pour ces raisons, il estime qu'il vaut la peine d'examiner la question.

M. Michel Trahan souligne que la production d'un document conjoint ne signifie pas qu'a priori le comité fera l'unanimité sur la question. Néanmoins il faut constater qu'au fil du temps le nombre de cadres académiques occupant des postes réservés aux professeurs a augmenté. Auparavant, cette situation était exceptionnelle, mais à l'heure actuelle une quinzaine de ces postes sont occupés par des cadres. Au

Conseil, deux des cinq postes réservés aux professeurs ont des cadres comme titulaires. Il y a donc lieu de réfléchir à la question pour éclairer les instances.

M. Anatole Joffe signale être en faveur de la collégialité et dit l'avoir défendue notamment à titre de directeur du centre de recherche en mathématique. Pour sa part, il considère le directeur d'une unité comme le premier parmi les pairs; ce dernier enseigne, il demeure un collègue même si contrairement à l'UQAM les directeurs ne font pas partie de l'unité d'accréditation. Il regrette que certains semblent contester le fait que des professeurs puissent décider d'élire des cadres. Le processus démocratique ne leur donnant pas les résultats escomptés, ils souhaitent en changer les modalités.

En réponse à une question de M. André Ferron, le secrétaire général précise que la charte et les statuts définissent les principes de composition de l'Assemblée et cette dernière peut en recommander la modification au Conseil.

M. Jean-Guy Bergeron souligne en dernier lieu qu'il n'est pas le porte-parole du SGPUM. Le problème ne se pose pas en termes de relations de travail et de définition du non salarié et du salarié. Il s'agit plutôt de la représentation à l'Assemblée des diverses composantes de la communauté.

Aucun autre membre ne demandant la parole, l'Assemblée prend le vote et adopte la proposition : 6 oppositions et 8 abstentions sont inscrites.

AU-461-12

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE
LINGUISTIQUE : RAPPORT

AU-461-12

Le président du Comité est invité à faire rapport.

M. Michel D. Laurier indique qu'il s'agit du premier rapport écrit du comité, mais rappelle que l'ancien président, M. Jacques Frémont, a, verbalement, fait des rapports d'étape. La création du comité découle de la recommandation d'un comité ad hoc chargé d'élaborer une politique linguistique, de l'avis de la FAECUM sur l'opportunité que l'institution se dote d'une politique, de la position défendue par l'Université devant la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec et du rapport de cette commission qui recommandait que les universités se dotent d'une politique institutionnelle en faveur du français. En novembre 2001, avant même que l'Assemblée nationale ne se prononce sur le rapport de la Commission des États généraux, la Commission des études se dotait d'une politique de la maîtrise de la langue française dans les études et, à la même date, l'Assemblée et le Conseil adoptaient la Politique linguistique de l'Université faisant de l'institution la première université à se doter d'une telle politique. Le Comité a alors été créé pour assurer le suivi de la politique et interagir avec les groupes de travail qui examinent des aspects particuliers de la question du français à l'Université (maîtrise de la langue française dans les études et maîtrise du français pour les professeurs non francophones). Par ailleurs, lors de rencontres avec le secrétaire général (responsable de l'application de la politique linguistique), il a été notamment précisé que la responsabilité de la mise en application de la politique revient à l'Université alors que le Comité joue un rôle de soutien et de vigilance plutôt que de gestion. En outre, le Comité a rencontré trois personnes intéressées par les questions d'ordre linguistique à l'Université, soit Mme Lorraine Camerlain, directrice du Centre de communication écrite, Mme Annie Desnoyers, responsable des mesures de soutien en français au Centre de formation initiale des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation et Mme Madeleine Sauvé qui a occupé le poste de grammairienne de l'Université de 1972 à 1991.

Depuis l'adoption de la politique, plusieurs actions ont été entreprises par la direction, la Commission des études, le vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue et le vice-rectorat aux ressources humaines. Pour sa part, le Comité s'est assuré de la diffusion de la politique. Le Guide étudiant de la FAECUM réfère à son existence, le personnel (par un encart inséré dans la paie du mois de janvier) est invité à prendre connaissance de la politique qui est accessible sur les sites internet du Secrétariat général et du CCE. Le Comité signale que deux plaintes ont été adressées au

secrétaire général depuis l'adoption de la politique. Dans les deux cas, le problème a été résolu sans que le secrétaire général n'ait eu à se référer au Comité. Au cours des prochains mois, le Comité entend se livrer aux activités suivantes. Il mènera une consultation auprès des unités académiques et des services afin de vérifier s'il subsiste des problèmes récurrents sur le plan linguistique et de vérifier les pratiques en regard de la politique. Par ailleurs, le comité souhaite rencontrer autant les unités académiques qui offrent des programmes professionnels que celles qui n'en n'offrent pas; il entend également rencontrer les unités qui recrutent des clientèles locales ainsi que celles qui accueillent des étudiants internationaux. Le Comité examinera l'application de la disposition sur l'engagement de professeurs non francophones (article 10 de la politique). Il analysera les effets de l'adoption de la Politique de la maîtrise de la langue française dans les études ainsi que la portée de l'article 7 (langue d'enseignement) de la politique et il réfléchira à une stratégie pour mieux faire connaître la politique : ainsi, le guide étudiant de la FAECUM précisera le rôle du secrétaire général à cet égard.

Enfin, M. Michel D. Laurier donne lecture des deux recommandations faites par le Comité.

1. « Que l'Université de Montréal se dote d'une fonction « conseil linguistique » destinée à la communauté universitaire ». Cette recommandation vise à s'assurer que les membres de la communauté universitaire puissent obtenir de l'aide ponctuelle afin que les documents qu'ils produisent respectent la norme du français écrit. La présence d'une personne-ressource ne devrait cependant pas servir à les dégager de leurs responsabilités en ce qui concerne la qualité des communications écrites.
2. « Que l'Université rende compte, par les moyens appropriés, de l'évolution de la connaissance et de la maîtrise de la langue française chez les étudiants ». À cette fin, on pourrait, par exemple, demander au Registrariat de fournir les résultats au test de sortie en français des recrues provenant du collégial et acceptées par l'Université. On pourrait aussi demander les données recueillies par le groupe de travail précisé par la directrice du Centre de communication écrite sur l'implantation progressive de la Politique de la maîtrise de la langue française dans les études.

M. Michel Bigras-Poulin souhaite que le Comité prenne en considération la problématique de la Faculté de médecine vétérinaire qui, vu sa situation géographique, est éloignée des outils mis à la disposition des unités localisées sur le campus principal.

M. Michel D. Laurier indique que le comité entend rencontrer les unités pour examiner les situations particulières. En réponse à des remarques de M. Anatole Joffe, il convient de remplacer le mot « demander » (5^e ligne de la 2^e recommandation) par le mot « obtenir » et précise que le rôle du comité est d'assurer le suivi de la politique.

M. Guy Doucet souligne qu'il arrive que des étudiants de la FES demandent de passer leurs examens en anglais et les responsables y consentent même s'il s'agit d'étudiants francophones. Il estime que la diffusion de la politique devrait être plus large afin que tous soient au fait de ses dispositions.

M. Michel D. Laurier indique que le Comité n'a pas été saisi de tels cas. La politique est claire à cet égard. L'article 9 prévoit que « sous réserve des dispositions particulières applicables, notamment celles des règlements pédagogiques facultaires, les examens sont passés en français (...) ».

M. Louis Maheu souligne que la Faculté des études supérieures pourra accorder la permission d'utiliser une autre langue lors de la rédaction de mémoires ou de thèses, et au besoin pour d'autres composantes de la scolarité, s'il s'agit d'étudiants dont la langue d'usage n'est pas le français.

En réponse à une question de Mme Louise Larivière portant sur la fonction « conseil linguistique », Mme Maryse Rinfret-Raynor indique que cette fonction sera en lien avec le Centre de communication écrite. Dans un autre ordre d'idées elle

indique que l'information sur le niveau de maîtrise du français des étudiants est très limitée car les connaissances de ces derniers sont plutôt mesurées lors du test de français prévu à la fin des études collégiales.

M. Serge Larochelle souligne que l'article 10.1 de la Politique prévoit que toute personne embauchée par l'Université à titre de professeur ou de chargé de cours doit maîtriser le français dès son entrée en fonction. Il demande si depuis l'adoption de la politique, on peut affirmer qu'aucun nouveau professeur unilingue anglais n'a été engagé. Par ailleurs, il souligne le cas d'un directeur d'unité qui ne parle pas le français.

Mme Gisèle Painchaud indique que le titulaire d'un poste menant à la permanence qui ne connaît pas ou ne maîtrise pas suffisamment le français peut bénéficier d'un délai maximal de trois ans pour se conformer à la règle générale.

M. Anatole Joffe souligne que la responsabilité fondamentale de l'institution est de s'assurer que les étudiants acquièrent une bonne formation. Or, l'apprentissage d'une langue seconde constitue un atout dans la mesure où aux 2^e et 3^e cycles la plupart des publications sont en anglais et il en est de même en France.

M. Louis Maheu signale que les thèses ou mémoires en mode classique sont écrites en français alors que les thèses ou mémoires en mode articles sont rédigées dans la langue de la revue. Il est clair alors que pour les étudiants de langue française, un appui institutionnel au contrôle d'une langue seconde, s'avère un apport indéniable à leur cheminement de carrière. La Faculté des études supérieures appuie fortement cet objectif.

En réponse à un commentaire de M. Olivier Sylvestre, M. Michel D. Laurier indique que définir les exigences de maîtrise du français pour les professeurs non francophones est une tâche complexe, mais le Comité poursuit ses réflexions à cet égard.

En réponse à un commentaire de Mme Anne-Marie Boisvert portant sur la diffusion des pratiques de gestion de la politique, M. Michel D. Laurier souligne que lors de ses rencontres avec les unités, le Comité sera à même de faire connaître à l'administration les correctifs qui pourraient être apportés aux situations constatées.

Aucun autre membre ne demandant la parole, l'Assemblée universitaire reçoit le rapport du Comité permanent de la politique linguistique.

AU-461-13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-461-13

La séance est levée à 15 heures.

Adopté le 24 janvier 2005, délibération AU-462-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance